



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
22 juillet 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2013

16-18 septembre 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'audit

Rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Résumé

Le présent rapport contient des informations sur la fonction d'audit interne et d'investigation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. La fonction d'audit interne et d'investigation concernant ONU-Femmes est assumée par le service d'audit chargé de l'Entité au sein du Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière d'ONU-Femmes (UNW/2012/6, annexe I). L'information relative aux mesures prises par l'administration et sa réponse au présent rapport sont annexées à celui-ci et affichées sur le site Web d'ONU-Femme. Le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit d'ONU-Femmes et la réponse de l'administration à celui-ci ont été publiés en tant qu'additif au présent rapport (UNW/2013/9/Add.1).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) prendre note du présent rapport; b) exprimer son appui en faveur du renforcement des capacités du Bureau de l'audit et des investigations pour la fonction d'audit et d'investigation; et c) prendre note du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de l'administration à celui-ci.



I. Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente au Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) son rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation menées durant l'année terminée le 31 décembre 2012.

2. Dans le rapport sont décrits la fonction d'audit interne et d'investigation et les activités y afférentes ainsi que les principaux résultats d'audit donnant des indications sur l'utilisation et la gestion des ressources d'ONU-Femmes.

II. Fonction d'audit interne

3. La fonction d'audit interne pour ONU-Femmes est assumée par le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD. En janvier 2012, un service d'audit chargé exclusivement de l'Entité a été créé en vertu d'un accord de prestation de services daté du 5 décembre 2011. Le service d'audit est devenu opérationnel en mars 2012 lorsque deux postes ont été pourvus. L'accord de prestation de services a été amendé en décembre 2012, en application de la décision 2012/10 du Conseil d'administration, de façon à porter à quatre le nombre de membres du personnel d'audit.

4. Le Bureau de l'audit et des investigations confirme au Conseil d'administration qu'il réalise ses audits dans le respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et du Code de déontologie élaboré par l'Institut des auditeurs internes, instruments adoptés par les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et les institutions financières multilatérales. De plus, il confirme qu'il est indépendant de la direction d'ONU-Femmes, sur le plan opérationnel, et libre de fixer le champ d'application de ses audits et investigations conformément aux normes internationales.

Contrôle externe indépendant

5. ONU-Femmes a créé un Comité consultatif pour les questions d'audit chargé de fournir à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive des avis extérieurs indépendants sur les bonnes pratiques relatives aux cadres et systèmes de responsabilisation de l'organisation, y compris la gestion des risques. Le Comité a examiné les travaux du service d'audit d'ONU-Femmes, en se penchant notamment sur la stratégie d'audit, le plan de travail et le budget annuels, le projet d'instructions permanentes en matière de transparence financière, les modèles d'évaluation du risque d'audit et le rapport d'activité pour 2012. Le Comité a présenté ses observations sur le projet de rapport au Conseil d'administration.

6. Le service d'audit travaille en coordination avec le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité assure aussi un contrôle continu de l'application par le service d'audit de ses recommandations visant à améliorer les services d'audit internes dispensés à ONU-Femmes.

7. Il est recommandé dans le rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2011 (A/67/5/Add.13 et Corr.1) que le service d'audit chargé d'ONU-Femmes énonce son plan d'audit interne reposant sur une évaluation des risques concernant ONU-Femmes qui tienne compte de tous les risques auxquels est exposée l'Entité dans son ensemble, y compris les services au siège. Cette recommandation a été appliquée au moyen des procédures d'évaluation des risques en juin et juillet, qui ont débouché sur l'établissement de modèles fondés sur le risque pour le siège et les bureaux extérieurs, qui ont servi à élaborer le plan d'audit pour 2013.

8. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a rencontré le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de la République-Unie de Tanzanie lorsque le Vérificateur général a été nommé au Conseil d'administration à compter du 1^{er} juillet 2012 afin d'entretenir la relation de travail étroite qui unit le Bureau et le Conseil.

Fondement de la fourniture de garanties indépendantes à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive

9. Pour atteindre l'objectif qui consiste à donner des garanties concernant la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle, les audits du service d'audit devraient couvrir un ensemble approprié d'unités administratives et de fonctions au siège et au niveau des régions et des pays.

10. En 2012, le service d'audit a organisé et conduit trois audits de bureau de pays. Les rapports d'audit finals, qui ont été publiés le 11 avril (bureau de pays en Afghanistan), le 7 juin (bureau sous-régional en Inde) et le 28 juin 2013 (bureau sous-régional au Kenya), sont accessibles à <http://audit-public-disclosure.unwomen.org/>.

11. Même si les rapports d'audit n'ont pas été publiés en 2012, le service d'audit a apporté de la valeur ajoutée en faisant un compte rendu étendu et détaillé à la direction d'ONU-Femmes au siège à l'issue de chaque mission sur le terrain. Durant les réunions, le service d'audit a souligné les risques importants qui pourraient avoir des incidences sur les activités d'ONU-Femmes, ce qui a aidé l'Entité à se pencher sur des questions cruciales en temps utile.

12. Les trois audits généraux ont couvert toutes les activités de programme et activités opérationnelles menées par les bureaux d'ONU-Femmes du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2012, qui représentent des dépenses s'élevant à environ 29 millions de dollars, soit 11 % du montant total des dépenses (272 millions de dollars) enregistrées dans le progiciel de gestion intégré d'ONU-Femmes, Atlas. Compte tenu des ressources existantes, (voir sect. V relative aux effectifs et au budget), le service d'audit fournit des garanties au niveau minimal concernant les contrôles internes, la gouvernance et les procédures de gestion des risques d'ONU-Femmes.

III. Publication des rapports d'audit internes

13. Aux fins de l'application de la décision 2012/10 du Conseil d'administration, le service d'audit a fait en sorte que le site Web pour les rapports d'audit internes soit pleinement fonctionnel. À cette fin, il a fourni les matériels pour les pages Web

et a été au premier plan avec le concours du personnel du Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information du PNUD et de la Section de la communication et de l'information d'ONU-Femmes.

14. En application de la même décision, le service d'audit a établi des instructions permanentes qui permettent de partager la teneur des rapports d'audit interne avec les États Membres concernés. En vertu de ces instructions, les États Membres disposent de 30 jours pour examiner le rapport d'audit et formuler des observations sur celui-ci avant qu'il ne soit publié sur le site Web.

15. De plus, afin de garantir l'intégrité et la qualité de l'information publiée et de préserver la confidentialité de toute information jugée particulièrement sensible ou susceptible de porter préjudice à un tiers, le Bureau de l'audit et des investigations a renforcé ses procédures d'assurance qualité.

16. Depuis que le site Web relatif à la publication des rapports d'audit est devenu opérationnel, le 7 mai 2013, deux des rapports d'audit pour 2012 ont été affichés, respectivement le 11 mai et le 7 juillet 2013, et le troisième devrait l'être le 28 juillet 2013.

17. La publication des rapports d'audit interne témoigne de l'engagement d'ONU-Femmes en faveur de la transparence de l'organisation.

IV. Planification des audits axée sur les risques

18. Pour 2012, conformément à la norme 2010 de l'Institut des auditeurs internes, le Bureau de l'audit et des investigations s'est appuyé sur un système de planification des audits axée sur les risques pour veiller à ce que ses priorités soient compatibles avec les objectifs d'ONU-Femmes et que ses ressources soient orientées vers les domaines qui présentent le plus grand risque d'entraver la réalisation de ces objectifs. Les audits des trois bureaux hors siège d'ONU-Femmes ont été choisis en utilisant le modèle d'évaluation des risques pour les bureaux hors siège, qui avait été révisé et amendé pour tenir compte de l'extension de leurs activités découlant de la nouvelle structure régionale.

19. Étant donné qu'il n'existait pas de modèle d'évaluation des risques pour l'ensemble de l'Entité et pour le siège avant 2012, le service d'audit a procédé à une évaluation des risques d'audit de l'Entité en 2012 afin d'identifier les fonctions du siège qu'il convenait d'inclure dans les plans d'audit à court et à moyen terme.

V. Effectifs et budget

20. Au 31 décembre 2012, le Bureau de l'audit et des investigations était doté de deux postes consacrés aux audits d'ONU-Femmes.

21. En 2012, le budget approuvé s'élevait à 574 678 dollars, dont 492 826 dollars, soit 86 %, ont été utilisés.

22. Comme cela a été indiqué au Conseil d'administration en 2012, les niveaux de ressources pour 2012 n'ont couvert que le minimum des capacités nécessaires aux activités d'audit interne et aux investigations devant être menées. Eu égard aux

ressources financières dont ONU-Femmes dispose, l'accroissement du nombre de postes de deux à quatre a été approuvé.

23. La question du manque de ressources d'audit interne a été soulevée par le Comité des commissaires aux comptes dans le rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2012 (A/68/5/Add.13). Le Comité des commissaires aux comptes a exprimé son inquiétude concernant la capacité du service d'audit de donner une assurance raisonnable compte tenu du manque de capital et de ressources financières consacrées à la fonction comparativement à son mandat général qui est de couvrir de façon adéquate l'ensemble des activités d'ONU-Femmes.

VI. Résultats notables des audits internes

24. En 2012, le Bureau de l'audit et des investigations a procédé à trois audits dans des bureaux extérieurs. L'audit a porté généralement sur les activités liées à la gouvernance et la gestion stratégique; les activités de programme (activités des programmes et projets, les partenariats et la mobilisation de ressources); et les opérations (ressources humaines, finances, achats, technologies de l'information et des communications, gestion des avoirs et administration générale, appui du PNUD aux bureaux d'ONU-Femmes, ainsi que sûreté et sécurité).

a) Audit du bureau de pays en Afghanistan (rapport n° 982), réalisé du 27 avril au 18 mai 2012. Mention « partiellement satisfaisant », ce qui signifie que contrôles internes, gouvernance et procédures de gestion des risques étaient généralement en place et fonctionnaient mais appelaient des améliorations. Neuf recommandations ont été faites, dont six (67 %) à caractère hautement prioritaire. Ces dernières consistaient à faire face :

- i) Aux déficiences au niveau des conditions opérationnelles, à l'absence de note stratégique ou plan de travail annuel approuvé, au manque de sous-délégation de pouvoir et aux taux élevés de vacance de postes;
- ii) Aux faibles taux d'exécution du programme;
- iii) À l'établissement inadéquat et tardif de rapports destinés aux donateurs;
- iv) À l'administration déficiente des avantages et prestations;
- v) À la répartition incorrecte des dépenses;
- vi) Aux lacunes dans la gestion des actifs.

b) Audit du bureau sous-régional au Kenya (Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique) (rapport n° 1077), réalisé du 17 septembre au 5 octobre 2012. Mention « partiellement satisfaisant ». Seize recommandations ont été faites, dont cinq (31 %) à caractère hautement prioritaire. Deux de ces dernières consistaient à faire face aux lacunes de l'organisation dues à la séparation insuffisante des données financières et des données concernant les résultats obtenus dans Atlas au titre des activités des différents bureaux d'ONU-Femmes, et à l'absence de politiques et de procédures de gestion des risques liés à l'Entité. Les trois autres concernaient :

- i) L'insuffisance des activités de programme menées au niveau régional ainsi que le contrôle inadéquat desdites activités;

- ii) L'absence de stratégie de mobilisation des ressources et la capacité limitée de mobiliser des ressources;
 - iii) Contrôle et gestion inadéquats des actifs.
- c) Audit du bureau sous-régional en Inde (rapport n° 1121), réalisé du 29 octobre au 16 novembre 2012. Mention « partiellement satisfaisant ». Neuf recommandations ont été faites, dont quatre (44 %) à caractère hautement prioritaire. Ces dernières consistaient à faire face :
- i) À la planification insuffisante pour la conversion en un bureau multinational;
 - ii) À la conception et à la planification inadéquates des projets;
 - iii) À l'absence de stratégie de mobilisation des ressources;
 - iv) À la gestion financière inadéquate.

VII. Suite donnée aux recommandations issues des audits

25. Sur les 107 recommandations d'audit publiées avant le 1^{er} janvier 2012, au 31 décembre 2012, 4 avaient été retirées car elles n'étaient plus pertinentes du fait des changements intervenus dans les activités d'ONU-Femmes, 17 étaient en cours d'application et 86 avaient été intégralement appliquées. Au 31 décembre 2012, le taux global d'application des recommandations était de 83 %.

26. Au 31 décembre 2012, sur les 17 recommandations en cours d'application, 15 n'avaient toujours pas été intégralement appliquées après plus de 18 mois (ce qui représentait 15 % de toutes les recommandations publiées à ce jour).

27. Toutefois, trois seulement (20 %) de ces 15 recommandations dont l'application tardait depuis longtemps avaient un caractère hautement prioritaire. Ces trois recommandations concernaient : le manque de contrôle concernant la création des comptes fournisseurs au niveau de l'Entité et la tenue à jour des données les concernant; le manque de contrôle concernant l'utilisation et l'administration des contrats de louage de services dans un bureau de pays; et l'examen inadéquat des activités d'achat dans un autre bureau de pays.

28. Depuis le dernier rapport présenté au Conseil d'administration, ONU-Femmes a redoublé d'efforts pour appliquer les recommandations des auditeurs qui restent en suspens, faisant passer le taux d'application de 56 % à 83 %. Toutefois, il convient de poursuivre les efforts pour atteindre l'objectif fixé à 90 % pour l'Entité.

VIII. Services consultatifs

29. Le Bureau de l'audit et des investigations a continué, sur demande, à conseiller les responsables d'ONU-Femmes en poste au siège et dans les bureaux extérieurs. Ces conseils ont couvert les diverses questions ci-après : demandes d'information émanant de donateurs; non-renouvellement de baux; tâches précises; comptabilisation en pertes de créances; audits de projets réalisés par des gouvernements ou des organisations non gouvernementales; détermination de la durée d'utilité d'actifs; dispositions relatives à l'audit et aux investigations dans les

accords passés avec les donateurs; et établissement de rapports permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

IX. Investigations

30. Conformément à l'accord de prestation de services conclu avec ONU-Femmes, le Bureau de l'audit et des investigations enquête sur les accusations de fraude, de corruption ou d'autres infractions, y compris le harcèlement au travail, l'abus d'autorité ou les représailles contre les dénonciateurs d'irrégularités, portées à l'encontre des membres du personnel d'ONU-Femmes, qu'ils soient fonctionnaires, non-fonctionnaires ou vacataires. En novembre 2012, le service d'assistance d'ONU-Femmes pour la lutte contre la fraude est devenu pleinement opérationnel et un enquêteur a été nommé point de contact pour toutes les questions relatives aux enquêtes d'ONU-Femmes.

31. Au 31 décembre 2012, le Bureau de l'audit et des investigations avait reçu trois plaintes alléguant de malversations commises par des membres du personnel d'ONU-Femmes. Dans un cas, les allégations n'étaient pas étayées et l'affaire a été classée après une première évaluation. Le suivi des deux autres affaires se poursuivait au premier trimestre de 2013.

X. Conclusion générale

32. Les résultats des trois audits ont indiqué que les contrôles internes et les mécanismes de gouvernance et de gestion des risques fonctionnaient généralement bien, mais devaient être améliorés. Avec l'appui constant de la direction, du Comité consultatif pour les questions d'audit et du Conseil d'administration, le Bureau de l'audit et des investigations sera en mesure de s'acquitter efficacement de sa fonction d'audit et d'investigation pour ONU-Femmes.

33. En mettant à la disposition du public les rapports d'audit interne, le service d'audit d'ONU-Femmes contribue à renforcer encore la responsabilité, la transparence et la crédibilité d'ONU-Femmes.

Annexe

Réponse de l'administration au rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

1. ONU-Femmes a le plaisir de présenter la réponse de sa direction au rapport du Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les activités d'audit et d'investigation pour l'année terminée le 31 décembre 2012. La présente réponse doit être lue à la lumière de l'additif ([UNW/2013/9/Add.1](#)), qui contient le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et la réponse de l'administration à celui-ci.
2. ONU-Femmes prend note des constatations et traite des principales questions identifiées durant les trois audits de terrain réalisés en Afghanistan, en Inde et au Kenya en 2012, sous différents titres pour mettre en évidence les améliorations qui sont en cours.

Gouvernance et gestion stratégique

3. Les questions soulevées pour les trois bureaux qui ont fait l'objet d'un audit diffèrent. Dans les cas de l'Afghanistan et de l'Inde, les principaux problèmes identifiés ont trait à la planification stratégique; ONU-Femmes reconnaît que des problèmes se sont posés dans ce domaine par le passé. Une réponse y a été apportée au niveau de l'Entité en améliorant les procédures de planification. Des instructions sur ces procédures, y compris un calendrier pour l'achèvement de l'ensemble de la planification stratégique à compter de 2014, ont été envoyées aux bureaux extérieurs. S'agissant des autres questions soulevées, les bureaux en Afghanistan et en Inde ont tous deux pris les mesures demandées concernant la séparation des activités sous Atlas. Le bureau en Afghanistan a achevé son plan de travail, qui constitue à présent la base de ses activités.
4. S'agissant de la nécessité de planifier la conversion du bureau sous-régional en Inde en un bureau multinational, ONU-Femmes a entrepris une mission d'évaluation et un exercice de transition peu après l'approbation par le Conseil d'administration de la nouvelle structure régionale dans sa décision 2012/6, comprenant une analyse fonctionnelle et un accord sur une nouvelle structure des effectifs. Dans le cas du Kenya, l'audit a également suscité des préoccupations concernant l'état de préparation en vue du passage d'un bureau sous-régional au bureau régional. Comme en Inde, ONU-Femmes a entrepris une mission d'évaluation et un exercice de transition peu après l'approbation par le Conseil d'administration de la nouvelle structure régionale, comprenant une analyse fonctionnelle et un accord sur une nouvelle structure des effectifs. ONU-Femmes a pris la décision de ne pas engager des processus de planification détaillés, y compris des consultations avec le personnel, aux fins de la transformation des bureaux sous-régionaux en bureau régional, multinational ou de pays avant l'adoption de la nouvelle structure régionale par le Conseil d'administration en novembre 2012. À la lumière de ce fait, ONU-Femmes considère que ces processus n'ont pas été retardés indûment.
5. La question de la séparation des activités sous Atlas est traitée par la création en cours de départements dotés de budgets distincts. Au niveau de l'Entité, la

Division de la gestion et de l'administration procède à la création d'unités administratives. La politique de gestion des risques de l'Entité n'a pas encore été arrêtée définitivement.

Activités de programme et de projet

6. ONU-Femmes reconnaît que par le passé il y a eu des problèmes au niveau de la qualité de la conception et de la planification des projets. ONU-Femmes a :

- a) accru la capacité en matière d'appui et d'assurance qualité en nommant des spécialistes de la planification et de la coordination au niveau régional;
- b) repoussé le calendrier pour l'élaboration d'un plan de travail afin de laisser suffisamment de temps pour l'assurance qualité; et
- c) fourni des directives détaillées aux bureaux de pays, bureaux multinationaux et bureaux régionaux aux fins de l'établissement de plans de travail à compter de 2014.

7. S'agissant de l'exécution, le plan stratégique 2011-2013 énonce le taux de 90 % comme objectif à atteindre d'ici à la fin de 2013. Cet objectif a été fixé étant entendu que ce taux comprendrait les avances. Toutefois, depuis l'élaboration du plan stratégique 2011-2013, ONU-Femmes est passée à un mode de calcul de l'exécution qui exclut les avances, conformément à la pratique suivie par d'autres entités des Nations Unies, du fait de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). En conséquence, il est devenu beaucoup plus difficile de comparer le taux d'exécution d'ONU-Femmes à l'objectif énoncé dans le plan stratégique 2011-2013. Le taux d'exécution de l'Entité pour 2012, hors avances, était de 70 %.

8. Par souci de clarté, le plan stratégique 2014-2017 ([UNW/2013/6](#)) énonce clairement un objectif de 75 % hors avances. ONU-Femmes a pris des mesures en 2012 pour accélérer l'exécution au quatrième trimestre de 2012. Les enseignements tirés de 2012 ont été incorporés en 2013 dans des nouvelles pratiques qui visent à améliorer les taux d'exécution, comme indiquées ci-après :

- a) suivi bimensuel des taux d'exécution par région, puis hebdomadaire au quatrième trimestre;
- b) renforcement des capacités opérationnelles au niveau national;
- c) délégation de pouvoir au niveau du pays en vue d'accélérer les transactions relatives à l'exécution;
- d) approbation rapide des plans de travail et budgets afin d'avancer l'accès aux fonds; et
- e) formation opérationnelle à l'intention des membres du personnel et des partenaires d'ONU-Femmes.

9. Concernant certains points soulevés, la question de l'absence de données de référence dans le plan de travail annuel pour le Kenya a été traitée dans le plan de travail révisé avant la fin de décembre 2012. Dans le cas de l'Inde, l'examen à mi-parcours pour le plan de travail annuel à la fin de 2012 a servi à peaufiner le cadre de résultats. L'utilisation de plans de travail annuels pour recevoir les fonds et gérer les programmes est conforme au manuel relatif aux programmes et aux opérations.

Partenariats et mobilisation des ressources

10. À l'échelle de l'organisation, la Section de la mobilisation des ressources a entamé des négociations sur des accords types de partage des coûts avec les principaux donateurs, qui traitent des questions de responsabilité, y compris les délais pour la présentation des rapports descriptifs et financiers. Cela fera gagner du

temps et améliorera l'efficacité du processus de mobilisation des ressources autres que les ressources de base.

11. La Section de la mobilisation des ressources au siège a fourni un appui sous la forme d'orientations, de soutien et de dialogue personnalisés, de modèles et de contrôle de la qualité pour que des rapports de haute qualité soient soumis en temps voulu. En concertation avec la Division des programmes, la Section de la mobilisation des ressources a organisé des webinars sur la mobilisation des ressources pour renforcer les capacités du personnel en matière de collecte de fonds.

12. Les bureaux au Kenya et en Inde ont élaboré et arrêté un plan d'action pour la mobilisation des ressources qui énonce les responsabilités et les mesures prioritaires, ainsi que les différentes activités de mobilisation des ressources et le calendrier correspondant.

Opérations

Gestion des ressources humaines

13. ONU-Femmes a pris un certain nombre de mesures pour combler les lacunes en matière de gestion des ressources humaines notées par le Bureau de l'audit et des investigations, comme indiqué ci-après : a) publication d'un manuel de gestion des ressources humaines qui énonce les politiques et directives à appliquer pour garantir l'efficacité et l'efficacé de la gestion des ressources humaines; b) renforcement de la capacité au niveau régional et dans certains grands bureaux de pays en recrutant des chefs des opérations internationales expérimentés à des postes de la classe P-4 et/ou P-3 et de spécialistes régionaux des ressources à des postes de la classe P-3 et/ou un administrateur recruté sur le plan national ayant au moins cinq ans d'expérience, afin d'apporter un appui à l'application rigoureuse les politiques et directives prescrites en matière de ressources humaines; c) des formations à la gestion des ressources humaines ont été dispensées à 176 fonctionnaires de rang supérieur ou intermédiaire; d) des webinars et un soutien en ligne ont été organisés pour les bureaux régionaux et bureaux de pays pour renforcer leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines; et e) de nouvelles procédures de validation et de surveillance des états de paie par le siège ont été introduites.

Gestion financière

14. Dans le domaine de la gestion financière, ONU-Femmes a adopté une approche intégrée pour faire face aux problèmes structurels de répartition incorrecte des dépenses. Le nouveau cadre de contrôle interne est devenu opérationnel au niveau mondial le 26 novembre 2012 pour établir la responsabilité des gestionnaires de projet en matière de gestion financière. C'est un moyen efficace de renforcer les pouvoirs de ces derniers et de préciser leur responsabilité en incluant la gestion financière des projets. De plus, le nouveau cadre de contrôle interne a renforcé la gestion financière en séparant comme il se doit les tâches entre toutes les fonctions de l'organisation. Une instruction interne a également été publiée qui rend obligatoire l'utilisation et la soumission de formulaires pour les autorisations de financement et d'ordonnancement des dépenses afin d'uniformiser l'établissement des rapports sur les dépenses de projet et le remboursement des avances aux partenaires. L'utilisation de ces formulaires, de pair avec les codes normalisés du grand livre général qui sont en harmonie avec le budget du projet approuvé,

garantira l'imputation d'une dépense de projet au compte correct en utilisant les codes appropriés.

15. Des améliorations substantielles ont été apportées en 2012 aux procédures générales de gestion financière, qui ont aidé à compiler le premier ensemble d'états financiers conformes aux normes IPSAS, découlant des importantes réalisations ci-après : a) le rapprochement des soldes anciens du grand livre de 2004 à 2011; b) l'application des instructions détaillées sur la clôture de fin d'exercice et de fin de mois; et c) la publication d'un manuel détaillé de gestion financière.

16. Depuis le milieu de l'année 2012, des formations ont été dispensées pour renforcer les capacités du personnel au siège et dans les bureaux de pays. Des formations portant sur les fonctions de direction et de gestion des opérations, y compris la gestion financière, ont été dispensées à 176 fonctionnaires de rang supérieur ou intermédiaire. ONU-Femmes a mis en place un groupe chargé de l'appui aux bureaux extérieurs au sein de la Section des finances au siège. Le Groupe dispense des conseils et des formations de façon continue, au moyen de webinars à l'intention du personnel au siège et dans les bureaux régionaux et de pays, sur les instructions permanentes et les contrôles clefs pour assurer une gestion financière appropriée et efficace. De plus, dans le cadre de la nouvelle structure régionale mise en place en 2012, la capacité de gestion financière au niveau régional a été renforcée pour apporter un appui immédiat aux bureaux de pays de la région.

Gestion des actifs

17. ONU-Femmes a considérablement renforcé sa gestion des actifs au siège et dans les bureaux régionaux et de pays. Le manuel des programmes et opérations récemment publié comprend des politiques et procédures élaborées pour la gestion des actifs, depuis l'acquisition jusqu'à leur cession en passant par leur bonne utilisation. Des directives pour les contrôles obligatoires des actifs, qui comprennent une vérification matérielle périodique des actifs et le rapprochement des registres d'actifs pertinents, ont été rédigées. La mise en œuvre de ces contrôles est suivie périodiquement par le siège au moyen des procédures de clôture mensuelle des comptes, conformément aux normes IPSAS.

18. ONU-Femmes a recruté un spécialiste de la gestion des actifs au siège pour fournir des conseils et un appui réguliers au siège et aux bureaux régionaux et de pays. Un gestionnaire d'actif et un point focal pour les actifs ont été nommés dans chaque bureau.

19. Une formation à la gestion des actifs a été dispensée à 26 gestionnaires d'actifs et à 71 points focaux pour les actifs dans les bureaux régionaux et bureaux de pays, et cette formation se poursuit au moyen de webinars. ONU-Femmes continue de renforcer sa gestion des actifs non seulement en adoptant des politiques et des instructions permanentes, mais aussi en renforçant les compétences de son personnel par anticipation. Une formation pratique supplémentaire à l'utilisation du module de gestion des actifs d'Atlas devrait être dispensée au troisième trimestre de 2013.